

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 17 AVRIL 2026 – PARIS, MAIRIE DU 9<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

Chers membres de la Fédération Patrimoine-Environnement,

Nous aurons le plaisir de vous retrouver pour l'Assemblée Générale Ordinaire de votre fédération le **vendredi 17 avril**, à la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en salle du Conseil Municipal. Le programme de cette journée nous permettra d'échanger lors de différents moments de convivialité avant et après la réunion statutaire de la matinée. Nous vous remercions par avance de votre participation à la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration.

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

**9H30-10H | ÉMARGEMENT ET ACCUEIL CAFÉ**

Salle du Conseil Municipal – Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 75009 Paris

**10H-12H | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION**

Assemblée Générale Ordinaire de la fédération

Salle du Conseil Municipal – Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 75009 Paris

**12H15-13H45 | DÉJEUNER**

Restaurant Les Causeurs - 170 Rue Montmartre, 75002 Paris

La capacité d'accueil du restaurant étant limitée, seuls les 60 premiers inscrits pourront y déjeuner.

**14H-16H | CONFÉRENCE ET DÉBATS**

*Le changement climatique peut-il monopoliser la question environnementale ?* Par Guillaume Sainteny, écrivain, maître de conférences, haut fonctionnaire, professeur, journaliste spécialisé dans le développement durable.

Nom : ..... Prénom : .....

Association (si représentant d'association adhérente) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Participera à la matinée     Participera au déjeuner (**35€/pers.**)     Participera à l'après-midi

Formulaire à retourner, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Patrimoine-Environnement (6-8, passage des deux sœurs 75009 PARIS) ou par virement bancaire (IBAN : FR7610278060390002276180156 / BIC : CMCIFR2A). Possibilité de s'inscrire et régler en ligne via Hello Asso (voir sur notre site).

**Merci de veiller à être à jour de votre cotisation 2026.** La capacité d'accueil du restaurant étant limitée, seuls les 60 premiers inscrits pourront y déjeuner. Réponse souhaitée avant le 3 avril 2026. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Une confirmation par mail vous sera envoyée. Les demandes d'annulation avec remboursement seront acceptées jusqu'au 3 avril 2026. Pour plus d'informations : 01 42 67 84 00.